

**Objet : Avenant n°5 - Affaire n°21S0024 - Lot 1 : Maintenance, contrôle, nettoyage et réparation des aires de jeux municipales**

N° : VA\_DEC2024\_413  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles 2194-1 2° ; R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique,

**décidons**

De conclure avec la société SAS RECRE'ACTION, située à Serris (77700), titulaire du lot 1 du marché Maintenance, contrôle, nettoyage des aires de jeux municipales, un avenant n°5 afin de prendre en compte les éléments suivants :

Mise à jour du patrimoine d'aires de jeux municipales avec l'ajout de l'aire de jeux du lac du Héron pour un montant de 17 33,62 € HT.

Le montant du marché est modifié comme suit :

- Montant initial du marché : 161 383,76 € H.T.
- Montant du marché (après avenant n°1) : 172 178,16 € HT
- Montant du marché (après avenant n°2) : 176 548, 34 € HT
- Montant du marché (après avenant n°3) : 178 548, 34 € HT
- Montant du marché (après avenant n°4) : 177 666, 22 € HT
- Montant du nouveau marché : 178 715, 04 € HT
- Avenant n°5 : 17 331, 28 € HT (soit une hausse de 10,74 %)

La durée totale du marché s'élève à 48 mois.

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Imputation budgétaire : 615231 845 2400 ; 6156 822 2400

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.3.1 Aires de jeux

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le lundi 15 juillet 2024

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-204200-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 23 juillet 2024